L'impôt sur le revenu

M. Cavaignac va reprendre, à titre d'amendement au projet des contributions directes pour 1896, le projet qu'il avait présenté sur les contributions de 1895, en vue d'instituer l'impôt sur le revenu global progressif et avec déclaration.

LA SEANCE

Paris 15 juin. — Séance à 2 heures, sous la présidence de M. Brisson.

L'élection de Thiers

M. Bozérian dépose un rapport concluant à la validation de l'élection de M. Chamerlat, dans l'arrondissement de Thiers (Puy-de-Dôme).

Les conclusions sont adoptées et M. Chamerlat est admis.

L'élection de Sedan

L'ordre du jour appelle la discussion des conclusions du rapport sur l'élection de M. Villain dans l'arrondissement de Sedan (Ardennes).

Avez. — Des manœuvres louches ont faussé le résultat de cette élection. M. Villain n'a obtenu que 50 voix de majorité sur Lasalle, socialiste. Il est permis de rechercher si le résultat de l'élection n'a pas été vicié.

Un certain nombre de protestations se sont produites, relevant des erreurs matérielles dans le scrutin. Dans certaines communes, il y avait plus de bulletins que de votants. La pression officielle était absolue.

M. Villain, sur ses bulletins, avait fait suivre son nom de la qualification de « président du conseil des prud'hommes. » Or, il n'était plus président du conseil. C'est donc intentionnellement qu'il a cherché à tromper les électeurs.

Je demande à la Chambre d'invalider cette élection, et que le suffrage universel soit consulté de nouveau pour qu'il ne puisse pas y avoir de surprise. (Très bien à l'extrême gauche. Mouvements divers).

M. Sagot, rapporteur. — Il n'y a que deux protestations sans importance à cette élection. Je prie la Chambre de valider l'élection.

L'élection est validée et M. Villain est admis.

LE RÉGIME DES BOISSONS

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de réforme des boissons.

Discours de Goujat

Le citoyen **Goujat** reprend son discours, interrompu jeudi par la levée de séance. Il combat l'article 1er, répétant les arguments des précédents orateurs.

On avait promis, dit-il, un dégrèvement aux cultivateurs : la ploutocratie terrienne leur inflige un nouvel impot ! Puisque c'est de l'argent qu'on veut, pourquoi ne pas appliquer les lois sur le mouillage et le vinage. Les mouilleurs de cru ont eut un défenseur en M. Georges Berry. (Rires et applaudissements).

M. Georges Berry. — J'ai défendu l'honnêteté.

Goujat. — L'application de la loi sur le mouillage et le vinage pourrait donner quarante-cinq millions au lieu de vingt-cinq.

M. Georges Berry. — Cette loi est inapplicable.

Goujat. L'agriculteur est victime du philloxera, de l'usure et des déconfitures notariales. Il a été victime de la grande escroquerie du Panama. (Ah ! ah ! Applaudissements).

Nous voulons une réforme démocratique et sociale, le président du conseil est incomplet (Exclamations bruyantes et hilarité prolongée).

J'aime mieux le monopole de l'Etat que celui des distillateurs du Nord. (Nouvelles exclamations).

C'est au nom de la France agricole et de la République que je m'adresse à la Chambre en lui demandant de ne pas sacrifier les cultivateurs aux monopoleurs et aux gros barons de l'industrie. (Applaudissements à l'extrême gauche).

Discours de M. Antoine Perrier

M. Antoine Perrier. — Je demande le maintien du droit des bouilleurs de cru. Je suis donc favorable à l'amendement de M. de Saint-Quentin ; en tous cas, le projet du gouvernement ne peut être accueilli. Certes, il faut réprimer la fraude, mais ce n'est pas chez le petit cultivateur qu'elle s'exerce, quoi qu'en ait dit le rapporteur.

Des statistiques démontrent que la fraude a fait échapper au fisc 325,269 hectolitres sur 1,295,769 en 1892 ; 361,853 en 1893 ; mais c'est chez le fabricant qu'il faut chercher cette différence.

Le projet du gouvernement est inacceptable et impose une déclaration faite soixante-douze heures avant la distillation. Il ne faut pas connaître les habitudes des agriculteurs pour exiger cette déclaration. Dans de telles conditions, les bouilleurs préféreront cesser de distiller. (Très bien sur plusieurs bancs.)

Il est vrai qu'à côté de cela, on propose l'abonnement ; mais il n'est pas possible de faire un abonnement qui n'est qu'un exercice déguisé.

Quant aux visites qui seront faites au domicile des bouilleurs, elles sont inacceptables : c'est l'inviolabilité du domicile suspendue. Jamais les petits bouilleurs de cru n'admettront cet exercice.

Il serait inhumain d'enlever la consommation familiale à nos petits agriculteurs. Ce projet est une grande faute, une faute politique considérable ; il va mécontenter tout le monde.

Amendements divers

M. Plichon expose en quelques mots les avantages du projet au point de vue hygiénique. Le meilleur alcool est, dit-il, fabriqué par les distilleries industrielles.

M. Salis dit qu'il faut réprimer la fraude faite par les bouilleurs de cru. Il déclare qu'il n'est ni distillateur, ni bouilleur, mais qu'il y a parmi ses collègues des fraudeurs.

L'orateur termine en disant que la commission accepte l'amendement relatif à la consommation familiale.

M. Rousse : Cette concession nous permettra de voter avec la commission.

La discussion est close, malgré M. Michou.

L'amendement de M. de Saint-Quentin, favorable aux petits bouilleurs, est repoussé.

M. Malzac développe un amendement tendant à la liberté de la fabrication, de la circulation et de la vente des eaux-de-vie, liqueurs et absinthes. Ces liquides seraient soumis à un impôt dont le produit serait évalué annuellement par la loi de finances. Cet impôt serait réparti entre les personnes vendant au détail.

Cet amendement, combattu par M. Salis, est repoussé.

M. Perrier retire son amendement.

Un amendement de **M. Dutreix** tendant à dispenser de la déclaration préalable et d'affranchir de l'exercice des propriétaires et les fermiers distillant le produit de leurs récoltes est repoussé par 330 voix contre 202.

SUPPRESSION DU PRIVILÈGE

des Bouilleurs de cru

M. Brisson donne lecture de l'article premier ainsi conçu : « Nul ne peut se livrer à la fabrication des eaux-de-vie, d'esprits et d'alcools de toute matière ou préparer, en vue de cette fabrication des macérations de grains, matières farineuses ou saccharées, sans en avoir préalablement fait la déclaration au bureau de la régie.

Cette déclaration indiquera la nature des matières à distiller, le lieu de l'opération, sa durée approximative.

L'article 1er est adopté par 345 voix contre 154.

La suite de la discussion est renvoyée à lundi.

La séance est levée à 6 heures 45.

PHYSIONOMIE DE LA SÉANCE

Comme je vous l'avais fait pressentir, la Chambre adopte la proposition de M. de Mahy relative au service militaire à l'île de la Réunion et de même, elle valide l'élection de M. Vilain, malgré les protestations du citoyen Avez.

Elle revient ensuite à la discussion de la réforme des boissons. Le citoyen Goujat, reprend son discours interrompu jeudi, en faveur des bouilleurs de cru, mais s'élevant contre les « monopoleurs du Nord ».

Il dit que pour faire face aux charges du budget, on doit s'en prendre, non aux bouilleurs, mais aux mouilleurs, dont M. G. Berry s'est fait l'intrépide défenseur.

Quelques paroles aigres sont alors échangées entre M. Berry et l'orateur qui termine en déclarant que mieux vaudrait le monopole de l'Etat que celui que l'on veut instituer en faveur des grands exploiteurs du Nord.

M. Antoine Périer, est un autre défenseur des bouilleurs de cru, et il se rallie à l'amendement qu'a déposé l'autre jour le comte de St-Quentin, établissant une différence entre les bouilleurs de cru et les bouilleurs de profession.

Il dit que le projet du gouvernement constitue une faute politique et mécontente toutes les populations dont l'énergie a sauvé la République.

Après lui, c'est M. Plichon qui, au contraire, témoigne de sa tendresse pour ceux que l'on a appelé « les monopoleurs du Nord » et il déclare qu'il ne votera pas l'amendement de M. de Saint-Quentin, parce que le souci même de l'hygiène lui en fait un devoir.

M. Salis, rapporteur de la commission, résume le débat et défend naturellement le projet de la commission.

Il adjure la Chambre de trancher une fois pour toutes cette question des bouilleurs de cru, pendante depuis très longtemps.

C'est un peu l'avis de tout le monde, et, à la majorité de 341 voix contre 201, les bouilleurs de crû sont exterminés.... pour le moment. En effet, M. Malzac, se précipite à la tribune et propose un autre amendement pour sauver ces pauvres bouilleurs. Mais la Chambre, décidément, bouillophobe, le repousse aussi.

Alors, voici venir, M. Dutreix, plein, lui aussi de belles intentions pour les sacrifices. Il va un peu moins loin que ses prédécesseurs et s'efforce seulement de maintenir à peu près le statu-quo.

Mais Salis, réduit ses arguments en poussière, et la Chambre repousse son amendement par 340 voix contre 193.

On procède enfin au vote sur l'article 1er de la proposition et il est adopté par 345 voix contre 154.

M. FÉLIX FAURE

décoré par le Czar

Paris, 15 juin. — M. de Morhenheim, ambassadeur de Russie, a informé le ministre des affaires étrangères qu'un courrier spécial est parti de Saint-Pétersbourg mardi soir. Il vient d'arriver à Paris porteur d'un collier de l'ordre de St-André et d'une lettre autographe envoyés par l'empereur Nicolas, au Président de la République.

La remise des insignes et de la lettre sera effectuée lundi prochain 17 juin, au palais de l'Elysée, par l'ambassadeur de Russie, accompagné de tout le personnel de l'ambassade.

Un père qui tue son fils

Creil, 15 juin. — Charles Delaporte, propriétaire à Villers-St-Paul, au cours d'une discussion avec son fils, auquel il reprochait sa mauvaise conduite, a tué celui-ci d'un coup de fusil, en pleine poitrine.

Nos vaisseaux à Kiel

Brest, 15 juin. — Le croiseur *Surcouf* est parti ce matin, à 9 heures, pour Kiel.

Une femme assassinée

Suicide du meurtrier

Dijon, 15 juin. — Une femme galante a été assassinée ce matin, à neuf heures, rue Diderot, 31.

Blanche Mongin, âgée de 42 ans, est propriétaire de plusieurs immeubles qu'elle loue en garni. Hier soir, un individu se présentait pour louer une chambre.

Il donna son nom qui n'était pas connu de Blanche Mougin ; mais cet individu remit les clefs de la chambre à un nommé Artigues, âgé de trente-huit ans, chef mécanicien aux ateliers Guyot, rue Marceau, ayant éconduit de Blanche Mougin. Ce matin, lorsque celle-ci était dans la cour de sa maison, Artigues sortit et frappa d'un coup de poignard en plein cœur Blanche Mougin. Celle-ci fit quelques pas et tomba morte. Artigues se donna ensuite plusieurs coups de poignard dans la poitrine. Il a été relevé mourant et ne passera pas la journée.

Blanche Mougin a trois enfants dont un est soldat à Dijon.

CONGRÈS

des conseillers municipaux socialistes

Paris, 15 juin. — La commission exécutive du « Congrès des conseillers municipaux socialistes de France » s'est réunie ce soir dans les bureaux de la *Revue socialiste*, rue Chabanais.

Elle a décidé que le Congrès se tiendrait comme d'habitude, du 13 au 15 juillet, à Paris, et que les conseillers socialistes de Paris demanderaient au Préfet de la Seine de mettre une salle à la disposition du Congrès.

GRAVE SITUATION AU TONKIN

Marseille, 15 juin. — Le courrier du Tonkin, arrivé cette nuit par le « Salazie », nous apporte de graves nouvelles. Un vent de révolte générale souffle sur le pays, à ce point que tous les journaux français du Tonkin réclament la proclamation de l'état de siège.

De nombreux attentats ont été commis sur divers points et on peut en conclure que c'est à un plan conçu d'avance et d'après une organisation établie de longue main qu'opèrent maintenant pirates et rebelles.

A Bac-Nick

Un détachement de la garde civile de Bac-Nick a été fortement éprouvé dans une rencontre ; mais les détails manquent encore.

Par contre, on a des détails sur l'assassinat de trois Européens commis à Bac-Nick même par les pirates. Ceux-ci étaient en train de piller un magasin, quand arriva M. Moulhoud, préposé aux douanes, avec deux gendarmes. Les pirates tirèrent sur eux ; Moulhoud et les deux soldats sont morts sur le coup.

Les assassins, au nombre d'une dizaine, étaient déguisés en miliciens. La population européenne est en proie à une vive surexcitation de voir les pirates opérer en plein cœur des villes avec une pareille audace.

Les enlèvements

La famille Lyaudet, enlevée récemment à Ken-Bao, est toujours prisonnière ; elle a été emmenée en Chine, qui donne asile aux grands ravisseurs.

On a arrêté comme otages le chef chinois de Dza, Can, et plusieurs notables des environs. Tous se renferment dans un mutisme absolu.

A signaler la délivrance du télégraphiste Sabot par les troupes du colonel Gallieni, qui se sont emparées du repaire de Kethuong et ont capturé la famille du grand chef Baky.

Quarante pirates ont été tués. Baky a pris la fuite dans les forêts ; sa bande est dispersée, mais la situation générale n'en reste pas moins très inquiétante.

L'affaire de Ken-Bao

De Ken-Bao, on mande que le 3 avril, neuf pirates chinois de Dam-Ha ont été pris par le bateau « Hanoï » de la douane, amenés à port Wallut, ils cherchèrent pendant la nuit à s'évader, après avoir pris des armes à bord du « Hanoï. »

Deux furent tués au moment où ils prenaient la fuite ; les sept autres furent fusillés immédiatement et leurs corps jetés à la mer.

ÉTRANGER

ANGLETERRE

Explosion de chaudières

6 morts. — 18 blessés.

Londres, 15 juin. — Une terrible explosion de chaudières s'est produite ce matin aux forges de Redeau.

Les chaudières ont été détruites et une grande partie des bâtiments a été démolie.

Six ouvriers ont été tués et dix-huit autres blessés.

Les dégâts sont évalués à vingt mille livres sterling.

Troubles à Formose

Hong-Kong, 15 juin. — Des nouvelles inquiétantes ont été reçues de Formose. Les forts d'Amping ont tiré sur un croiseur de l'escadre japonaise qui fait actuellement des reconnaissances sur la côte méridionale ; le croiseur n'a pas été atteint.

Les pavillons noirs restent menaçants. La situation des étrangers est critique. Des secours ont été demandés à Hong-Kong.

Le navire *Sportais* a débarqué des marins ; le croiseur *Raimboe*, revenu, ici, est reparti pour Formose.

TIRAGES FINANCIERS

du 15 Juin 1895

VILLE DE PARIS (1895)

Le numéro 261,466 gagne 150 000 fr.
Le numéro 258,396 gagne 50.000 fr.
Les quatre suivants gagnent chacun 10 000 fr. : 81,373 — 298,146 — 300,557 — 439.699.

BONS DE PANAMA

Le numéro 835.852 gagne 250.000 fr.
Le 256.819 gagne 100.000 fr.
Les numéros 512,192, 13.852, gagnent chacun 10,000 fr.
Les deux numéros 450,591, 1,025,842 gagnent 5,000 fr.
Les cinq numéros 1,671,948, 1,321,078, 267,941 148,524, 1,282,443 gagnent 2,000 fr.
Cinquante numéros gagnent 1,000 fr.

COURRIER DE BELGIQUE

Bruxelles, 15 juin.

A la Chambre

La Chambre vote successivement :

Un droit de 1 fr. 50 sur le malt, de 18 fr. sur le pain d'épice, de 18 fr. sur le miel, de 15 fr. sur les conserves de viande, de 30 fr. sur les conserves de volaille.

Et la série continue toujours !

Notre session législative, qui doit être close au mois d'août risque fort de ne pas l'être ; il suffit pour s'en convaincre de résumer un peu les objets qui doivent encore être examinés pendant les six semaines que nos honorables ont encore devant eux.

Le projet relatif aux tabacs.
La fin du budget des travaux publics.
Le budget de l'industrie et du travail.
Le budget des travaux extraordinaires.
Le complément de la loi électorale communale.
Le budget de l'intérieur et de l'instruction publiuue.
Le budget des chemins de fer.
Le budget des affaires étrangères.

Outre cela il y a encore à l'ordre du jour de la session courante des projets de moindre importance, et n'oublions pas les crédits qui nous seront demandés en faveur du Congo.

Quant à la réorganisation de l'armée, au service personnel, aux améliorations promises au régime de la caserne, il n'en est pas question. Si l'on s'y était mis avec l'ardeur employée à voter les droits d'entrée, combien le sort de nos soldats aurait pu être modifié.

La destruction de l'enseignement officiel au profit des écoles du clergé est remise également, paraît-il, à la session prochaine.

Justice de classe

Un fait qui démontre bien l'odieux esprit de classe dont est animée la magistrature s'est passé à Liège pendant la session des assises qui vient de se terminer.

Pendant la grève des tisserands, qui a agité Verviers pendant plusieurs semaines un ouvrier tua un de ses camarades, certes le meurtre n'est jamais à défendre ; mais en toute occasion il est permis de tenir compte des circonstances atténuantes.

Crosset, c'est le nom du meurtrier, était membre du Parti ouvrier. Tous les témoins qui ont défilé pendant le procès ont été unanimes à vanter sa probité, sa douceur, et à déclarer qu'il avait cédé à un moment de folie causé par les privatians et la misère.

Le jury se montre relativement indulgent, il écarte la préméditation, ce qui permettait à la cour de n'infliger à l'accusé que le minimum de la peine appliquable, c'est à dire dix ans de travaux forcés.

Malgré les circonstances atténuantes, malgré les excellents renseignements fournis sur le prévenu, la cour applique le maximum : les travaux forcés à perpétuité.

La cour rend ce verdict uniquement parce qu'il s'agit d'un homme connu comme socialiste et que le crime s'est produit à la suite de faits de grève. Dans les mêmes circonstances la magistrature bourgeoise n'a infligé que dix ans de travaux forcés (qu'il n'a pas faits) au clérical avocat Vandersmissen qui avait lâchement assommé sa femme.

Ce jugement a produit une douloureuse impression dans la vallée de la Vesdre. Ceux qui se faisaient encore illusion sur la justice de notre magistrature peuvent être convaincus cette fois de sa révoltante partialité chaque fois que sont en jeu ses intérêts de classe.

Georges GOTEMANS.

CHRONIQUE ÉLECTORALE

Election Sénatoriale du Nord

La profession de foi de M. Depreux

M. Depreux vient d'accoucher d'une profession de foi qui, pour avoir été laborieuse, n'est pas pour cela un chef-d'œuvre.

Tout d'abord, il se déclare touché de l'honneur qu'on lui a fait en le prenant comme candidat : c'est de toute bienséance.

Mais il reconnait naturellement que pour faire passer son « ours » au Sénat, « il est nécessaire que toutes les forces républicaines se groupent autour de lui dans une action commune ».

Aussi, pour obtenir cette union de tous les républicains, il en a pour tous les goûts.

Aux modérés, il se déclare animé « de l'amour de la liberté, de la justice et de l'ordre ».

On sait ce que cela veut dire.

Au nom de la liberté on supprime la conscience, on asservit les plus faibles au profit des plus forts, on permet aux jésuites et aux politiciens de s'unir comme ils l'entendent et on ote le droit de grève et la liberté syndicale aux travailleurs.

Au nom de l'ordre on renouvelle les dragonnades et on opère les coupes sombres sur les mineurs grévistes et on fusille les femmes et les enfants d'ouvriers comme à Fourmies. Au nom de la justice on laisse courir les gros voleurs et on emprisonne ceux qui meurent de faim et de froid, parce qu'ils mendient et vagabondent.

Telle est toute la politique des modérés.

Aux « vieilles barbes », M. Depreux qui tient à gagner leurs précieuses sympathies rappelle que « c'est par l'union de ses fondateurs, que la République a pu surmonter tous les obstacles et toutes les embûches apportés à son établissement par des adversaires implacables. »

Les vieux augures en entendant jouer de cette guitare dont ils ont eux-mêmes tant joué, ricanent dans leurs barbes blanches.

Pour la joie des radicaux de gouvernement, M. Depreux se déclare « partisan des lois « qui doivent contribuer au relèvement moral et matériel des masses laborieuses, telles que l'abolition de l'impôt sur les boissons hygiéniques, des octrois, et l'établissemet d'une caisse de retraites qui, ayant pour base l'effort et l'épargne des bénéficiaires, respectera leur dignité, en assurant la sécurité de leur vieillesse. »

Un point, c'est tout.

Ah ! ce M. Depreux, qu'il est roublard ! Il est partisan, comme tout le monde du reste, de l'abolition des impôts sur les boissons et des octrois mais il a soin de garder le silence prudent sur le moyen de combler le déficit qui en résulterait pour les communes à octroi et pour l'Etat.

Pourquoi ne dit-il mot de l'impôt sur la fortune et les revenus ? Mystère et opportunisme !

Il est aussi partisan, et encore comme tout le monde, d'une caisse de retraites mais alimentée par l'épargne des travailleurs. De telle sorte que M. Depreux est partisan d'une caisse des retraites qui existe déjà.

Faceeur, va !

Quant aux autres réformes ouvrières, il a l'air de ne pas les connaître.

A seule fin d'attirer les voix des timides, que le flot populaire montant affole, ils les appelle à la rescousse contre les socialistes ces ennemis qui *n'ont point désarmé*. En un mot, il exclut tout simplement les socialistes du parti républicain.

Tous ceux qui nourrissent la haine de la démocratie voteront certainement pour Depreux, s'il ne surgit pas un candidat venant tout au moins leur promettre l'exécution capitale de tous les socialistes dans l'intérêt de l'ordre... bourgeois.

Comme il craint de perdre les voix des modérés et des ralliés, M. Depreux se déclare bien contre les *intransigeants* de droite, mais en « répudiant tout esprit sectaire », car il se proclame respectueux « de la liberté de tous, aussi bien dans le domaine politique que dans le domaine des croyances religieuses. »

O *Esprit nouveau*, descendez en nous !

Dans son programme il en a aussi pour les paysans. Voyons cela !

Il commence par gémir longuement et par pleurer sur l'intensité et la durée de la crise agricole. « Il est malheureusement établi, dit-il, que la détresse de notre agriculture est arrivée à son comble et que des mesures immédiates doivent être prises si l'on veut la conjurer à temps et arrêter la désertion de nos champs. »

Or, savez-vous les réformes agraires que M. Depreux propose au suffrage restreint ? Celles-ci le relèvement de nos tarifs douaniers, notamment sur les graines oléagineuses, sur les riz et sur les sucres extra-européens, la modification de la loi sur les sucres et la suppression du privilège des bouilleurs de cru.

C'est tout ce que ce grand réformateur trouve pour ramener le bonheur dans les campagnes, le bien-être dans les villes et la paix sociale.

Et c'est avec cela que M. Depreux espère répondre aux aspirations légitimes des masses laborieuses, « avec l'espoir de détruire dans leur cœur les espérances irréalisables nées d'utopies décevantes et sans lendemain, qui, brisant tout effort, toute initiative, par la négation de la propriété individuelle, les ravalent à la condition de véritables serfs. »

En vérité, ce sauveur n'est pas difficile : il a eu vite trouvé le *merle blanc*.

Et comme il est délicat, ce coup de pied de l'âne lancé aux socialistes !

Au *Progrès* où on se déclare profondément pénétré « de la nécessité des réformes sociales les plus complètes et les plus hardies » on appelle pourtant cette profession de foi que signerait M. Lainé lui-même, « un programme de large envergure »

Ce programme est du reste tellement incolore que le *Progrès* n'en reconnait l'auteur comme républicain qu'à cette phrase : « Le respect du droit de chacun *et la soumission à toutes les lois du pays.* »

Il paraît que c'est ça la suprême pierre de touche !

C'est incroyable ce qu'elle est usée, amoindrie, cette pierre de touche.

En somme, grattez le républicain Depreux, vous y trouverez le clérical.

Ce candidat n'est toujours pas fait pour rehausser le prestige du Sénat et pour le replacer dans l'estime populaire.

M. Depreux vaudra M. Merlin : c'est tout dire.

LETTRE D'UN DÉLÉGUÉ SÉNATORIAL

Nous recevons d'un délégué sénatorial, la lettre suivante :

Nous ne publions pas le nom de ce citoyen, délégué de la commune de Lécluse, pour ne pas le livrer à la fureur sauvage des opportunistes capables de tout pour satisfaire leurs basses rancunes.

Monsieur le Directeur,

Comme délégué sénatorial et bon républicain, j'étais écœuré de ne voir figurer que le nom de Depreux, candidat pour l'élection sénatoriale, qui irait grossir, s'il était élu, le tas de républicains fainéants du Sénat.

Sur le *Réveil du Nord* portant la date du 13 juin, je vis le nom du citoyen Emile Moreau, candidat socialiste ; ce fut pour moi un soupir de soulagement, car j'ai toujours suivi avec intérêt les articles écrits par lui et insérés dans votre estimable journal, ce qui me fait juger la haute importance de cet homme de bien.

Ma voix sera pour lui et je ferai tous mes efforts pour en tenter d'autres à faire comme moi.

Toutes mes félicitations au parti ouvrier du choix de cette candidature, et c'est dans l'espoir d'une grande victoire socialiste que je vous adresse mes saluts fraternels.

X....
délégué sénatorial.

Nous sommes certains que les sentiments de l'auteur de cette lettre sont partagés de beaucoup de délégués sénatoriaux et que notre ami Moreau obtiendra, quoique nos adversaires disent le contraire, un assez grand nombre de suffrages des électeurs sénatoriaux des campagnes.

***

3e Circonscription

LA DATE DE L'ÉLECTION

L'organe préfectoral a parlé : l'élection législative de la 3e circonscription aura lieu certainement pour le 11 août prochain.

Résignons-nous, avec le plus de patience possible, à attendre le départ annonçant officiellement cette décision préfectorale.

Election sénatoriale, élections cantonales, élection législative, tout cela à Lille, en l'espace de deux mois, quelle veine !

Camarades, préparons nos victoires !

***

4e Circonscription

LES MENACES DU « PROGRÈS »

Le *Progrès* est d'une patience angélique : depuis dimanche il subit nos injures avec un calme imperturbable, avec un sang-froid qui soulève l'admiration.

Ce calme, ce sang-froid, notre confrère le conservera jusqu'au bout... jusqu'au moment où il jugera que nous avons assez abusé de sa patience.

Et alors ? Oh mais alors, gare !

Car ce sera terrible. Brrr ! cela vous donne la chair de poule.

Mais aussi, nous avons eu l'audace grande de dire que les opportunistes ont « roulé » nos amis Dhont, Delory, Lafargue, etc.. alors que nous savons bien n'avoir dit que la vérité, toute la vérité, sans que le *Progrès* ait pu, quoi qu'il le prétende, prouver le contraire.

Nous avons aussi eu le toupet de dire que les socialistes d'Armentières ont été « joués, dupés comme des gamins par les opportunistes », affirmation que nous répétons avec la même énergie.

Etnous avons osé déclarer qu'il n'existe aucune différence entre les opportunistes et les cléricaux et qu'ils étaient bons à jeter dans le même sac. Cependant malgré les menaces grotesques du *Progrès*, nous répétons la même déclaration, autorisés que nous sommes une fois de plus par la profession de foi ni chair ni poisson de M. Depreux que ce journal patronne.

Quant à nos prétendues chimères, nous attendons impatiemment l'occasion de les soumettre à la discussion contradictoirement avec les rédacteurs de l'organe de la mairie opportuniste et de la préfecture où se prélasse M. Vel-Durand que l'ombre de Saisset-Schneider empêche de dormir.

Nous attendons après les vingt occasions » promises par le *citadin* pour nous rencontrer.

H. G.

PIÈTRE RECULADE

Nous avons porté au « Progrès » le défi que celui-ci avait porté à la *Dépêche* sur la publication des comptes électoraux.

Le *Progrès* se retranchant à son tour derrière de misérables prétextes, s'y refuse.

Il déclare que nous ferions encore le jeu de M. Dansette, en publiant nos comptes.

C'est là une véritable reculade basée sur la plus absurde fantaisie.

Nous publierons nos comptes tout de même et nous serons ainsi le seul parti qui emploiera cette règle qu'il considère, lui aussi, comme la sanction de son honnêteté politique.

Une fois de plus nous ouvrirons nos livres.

LE PARTI OUVRIER D'ARMENTIERES

Le *Progrès* croit de bonne guerre de nous emprunter la délibération du Parti ouvrier d'Armentières que nous avons publiée et, en la publiant à son tour, *ni plus ni moins que s'il l'avait reçue directement*, il s'en sert comme si les socialistes d'Armentières avaient infligé un blâme au journal qui est le seul autorisé à parler au nom du Parti ouvrier dans le Nord.

Que le *Progrès* ne se tourmente pas tant ! Les socialistes d'Armentières et de toute la 4e circonscription se sont battus bravement au premier tour de scrutin pour la cause de la République sociale. Mais, comme ils étaient libres d'agir suivant leur propre inspiration au second tour de scrutin, nous n'avions pas à intervenir entre ceux qui étaient pour ou contre l'une ou l'autre des réactions bourgeoises.

Le Parti ouvrier n'avait pas à exclure ni à blâmer ; et notre organe était libre de manifester à sa façon sa manière de voir dans cette élection de ballottage.

En posant certaines questions gênantes au *Progrès* et particulièrement celle-ci : *Comment se fait-il que pendant que les opportunistes sollicitent les voix des socialistes dans les cantons d'Armentières, ils s'unissent avec les cléricaux à Roubaix pour combattre les socialistes ?* — nous étions dans notre droit.

Nous étions également dans notre droit, lorsque après avoir vu le *Progrès* désavouer ses amis politiques de Roubaix et nous assurer qu'il ne ferait jamais voter pour un clérical, nous lui posions cette autre question indiscrète à laquelle il ne fut pas répondu : *Vous ne ferez jamais voter pour un clérical, dites-vous ; mais feriez vous voter pour un socialiste ?*

Cette question n'est cependant pas superflue et mérite la peine d'une réponse.

Répondez donc, cher confrère, pour l'édification des électeurs socialistes d'Armentières que vous prétendez n'avoir pas roulés.

LES ÉLECTIONS CANTONALES

Réunions publiques

Des réunions publiques auront lieu le dimanche 23 juin, à 3 heures à WANNEHAIN, salle Saint-Get et à 5 heures à BACHY, salle Henri Fichelle.

Les citoyen Masse et Devernay prendront la parole dans ces deux réunions.

Ordre du jour : Les élections cantonales. Présentation du candidat du Parti ouvrier.

Canton Nord-Est

Le dimanche 16 juin 1895, à 10 heures du matin, au *Soleil Levant*, rue de Rivoli, à Fives.

Orateurs : les citoyens Louis Dupied et Octave Poulet, conseillers prud'hommes.

Présentation du candidat.

Canton d'Haubourdin

Loos. — Lundi 17 juin, à 8 heures du soir, estaminet Georges Pinte, rue du Petit-Chemin, réunion publique avec le concours des citoyens Paulon et Raghebooom.

Ordre du jour : Les prochaines élections.

Chronique Régionale

Nos Députés

Dans les Bureaux de la Chambre

Voici comment les députés du Nord et du Pas-de-Calais ont été répartis dans les divers bureaux de la Chambre à la suite du tirage au sort du vendredi 14 juin.

1er bureau. — MM. Basly, Guillemin, Lamendin.

2e bureau. — MM. Défontaine, Georges Graux, Jonnart, Tailliandier.

3e bureau. — MM. Henry Cochin, Guesde l'abbé Lemire, Weil-Mallez,

4e bureau. — MM. Coget, Jules Dansette, Dussaussoy.

5e bureau. — M. Lepez.

6e bureau. — MM. Achille Adam, le comte de Montalembert, Rose.

7e bureau. — M. Drôn.

8e bureau. — MM. Boudenoot, Eliez-Evrard, Ribot.

9e bureau, — MM. Emile Dubois, Achille Fanien.

10e bureau. — MM. Hayez, le général iung, Le Gavrian, Michau, Sirot-Mallez.

11e bureau. — MM. Carpentier-Risbourg, Ernest Loyer, Plichon.

L'Ecole des maîtres-mineurs de Douai

Les examens des candidats à l'école des maîtres-ouvriers mineurs de Douai auront lieu du 5 au 10 août prochain.

Les intéressés nés ou domiciliés dans chaque département devront, avant le 1er aout, adresser une demande au sous-préfet de leur arrondissement, chargé de leur indiquer l'examinateur préalable.

Ils devront avoir au moins dix-huit ans, et être familiarisés, par un stage de dix-huit mois dans des mines ou carrière, avec la pratique du métier de mineur.

Les candidats reconnus admissibles en recevront avis vers le 15 septembre, et devront se rendre à Douai pour subir l'examen définitif du 1er au 10 octobre.

L'entrée de l'école aura lieu le 16 octobre à midi.

L'affaire Tremblié

L'instruction de cette mystérieuse affaire n'est pas encore terminée.

Un troisième dossier de 350 pages composé des réponses aux nombreuses commissions rogatoires envoyées par M. le juge d'instruction de Dunkerque à son collègue Don Gallegos de Buenos-Ayres est arrivé au parquet dimanche 2 juin et a été remis il y a quelques jours à son traducteur.

Tremblié sera probablement interrogé lundi 17 courant.

Il n'est pas douteux qu'une fois les colis ouverts et les pièces à conviction déballées, la chambre de la rue Caugalla 158 sera reconstituée dans le corps de garde du Palais de Justice ainsi que la scène du crime dont tous les détails sont aujourd'hui connus.

LA SUPPRESSION

des Recettes particulières

Voici quelques détails sur le projet de loi relatif à la suppression des recettes particulières des finances que M. Ribot a soumis à la signature du président de la République, ainsi qu'on l'a vu dans notre compte-rendu du Conseil des ministres.

On sait qu'actuellement il existe un trésorier général par département, un receveur particulier des finances par arrondissement, autre que celui du chef-lieu de département, et enfin des percepteurs par communes ou groupes de communes.

Le projet qui est soumis à la Chambre supprime les receveurs particuliers.

Toutefois, dans les chefs-lieux d'arrondissement de plus de 20,000 âmes, il constitue un trésorier-payeur. Ces chefs-lieux au nombre de trente ; sont dans cette catégorie : le Havre, Reims, Cherbourg, Lorient, Dunkerque, Valenciennes, Toulon, Brest, Boulogne-sur-Mer, Saint-Quentin, Béziers, etc.

Dans les autres chefs-lieux d'arrondissement, ceux dont la population est inférieure à 20,000 âmes, le projet de loi opère la fusion des perceptions avec la recette. En d'autres termes, il y aura dans ces villes des receveurs-percepteurs, comme ceux existant à Paris, qui auront le droit de faire des achats et ventes de rentes pour le compte des particuliers.

Le projet comporte un article autorisant la nomination de receveurs-percepteurs dans les chefs-lieux de canton ayant plus de 10,000 âmes, comme Calais par exemple.

Ces réformes s'opéreront graduellement au fur et à mesure des vacances d'emploi. L'économie totale qu'elles vaudront au Trésor sera de 600,000 francs.

Le ministre étudie d'autre part la transformation en traitements fixes, avec fonds d'abonnement pour frais de gestion, des émoluments actuels des percepteurs qui sont constitués par des remises. Cette transformation, qui se fera par décret, aura pour complément un remaniement des circonscriptions en vue de réduire le nombre des perceptions.

AVIS. — *Nous informons nos nouveaux lecteurs qui désireraient posséder le commencement de notre feuilleton* **Le Comte de Monte-Cristo** *qu'ils peuvent le demander à tous nos vendeurs, qui seront tenus de le leur remettre gratuitement.*

GRAND MEETING

A L'HIPPODROME

DE LILLE

Dimanche, 23 juin, à 4 heures, **Grand Meeting** à l'Hippodrome lillois, rue Nicolas Leblanc, sous la présidence du citoyen **Emile MOREAU** avec le concours des citoyens **Millerand, Gérault-Richard, Rouanet, Marcel Sembat, Viviani, Carnaud, Chauvin, Guesde, députés socialistes.**

Les citoyens **Jaurès, Vaillant, Antide Boyer, Basly et Thierry Cazes** députés, ont promis de faire tout leur possible pour assister à cette imposante manifestation socialiste.

Prix d'entrée : Premières et secondes, 0,50 centimes ; troisièmes, 0,25 centimes.

Réception à la gare

A 10 heures du matin, réception des délégués sénatoriaux.

A midi, réception des députés socialistes par les délégués sénatoriaux du Parti Ouvrier.